

# Projet SCORE – RÉOLUTION

Réuni en Assemblée des délégué-e-s ce mardi 18 mars 2014, le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

CARTEL INTERSYNDICAL

## Rappelle son attachement

- aux principes d'égalité, d'équité et de cohérence salariale dans les services publics ;
- à la transparence du système de rémunération, élément constitutif de l'égalité de traitement fondant le droit public ;
- à la protection accrue des fonctions les moins bien rémunérées ;
- au maintien du pouvoir d'achat par l'indexation des salaires au coût de la vie ;
- à la valorisation de l'expérience professionnelle par l'octroi automatique d'annuités en fonction des années de service ;
- au droit à la revalorisation collective des fonctions, découlant de l'évolution des métiers, des technologies, des formations et des responsabilités incombant aux collaborateurs/trices ;
- à la prise en compte salariale de conditions de travail spécifiques ou particulièrement exigeantes.

## Fort de ces rappels, le Cartel

- souligne la transparence du système actuel, permettant à tout-e collaborateur/trice de connaître les éléments d'analyse de sa fonction et le résultat de ladite analyse ;
- considère toutefois que le système actuel d'évaluation des fonctions est perfectible, notamment en termes d'égalité salariale entre hommes et femmes ;
- considère que la grille salariale actuelle, basée de facto sur 30 classes, ne nécessite pas de modification substantielle.

## Concernant le projet SCORE, le Cartel

- dénonce l'accroissement des inégalités entre les fonctions ;
- dénonce l'exclusion des partenaires sociaux dans la phase d'élaboration du projet ;
- dénonce l'opacité dont fait preuve l'Etat quant à la communication de l'ensemble des éléments constitutifs du projet, en particulier la subordination de l'intérêt public aux intérêts privés du consultant GFO ;
- déplore l'impossibilité, pour un nombre non négligeable de fonctions, de connaître son positionnement dans la grille du projet ;
- dénonce la confidentialité des données relatives à l'analyse des fonctions, à son mécanisme (analyse, critères d'évaluation, pondération, attribution des points et collocation) et aux résultats de l'analyse ;
- dénonce la baisse salariale d'un nombre important de fonctions, notamment du PAT ;
- s'oppose à la diminution importante du nombre de classes dans la grille salariale ;
- s'oppose à la suppression unilatérale des indemnités et primes obtenues par accords avec les partenaires sociaux ;
- dénonce les incohérences dans les résultats présentés découlant de choix politiques arbitraires a posteriori.

## Par conséquent, le Cartel

- exige la totale transparence du projet et la communication aux partenaires sociaux de tous les éléments du projet SCORE (mécanisme, résultats des analyses et collocation de l'ensemble des fonctions).
- refuse de se soumettre à une clause de confidentialité qui va à l'encontre de ses droits les plus élémentaires ;
- exige de véritables négociations, accompagnées d'un véritable calendrier concerté, sur la politique salariale de l'Etat de Genève et des secteurs subventionnés.

## Dans l'intervalle, le Cartel

- invite le Conseil d'Etat à procéder à une nouvelle collocation des fonctions sur la grille actuelle et à réactualiser sa réponse à la question écrite Q3586-A (indemnités) sur la base des comptes de l'Etat 2013 ;
- exige le déblocage immédiat des réévaluations collectives ;
- soutient les mouvements sociaux en cours et à venir en réponse au projet SCORE.

*Le projet SCORE est inacceptable en l'état. Les conditions de transparence nécessaires à toute négociation n'étant pas réunies à ce jour, le Cartel appelle à participer aux mobilisations et à la manifestation organisée conjointement par le GAP (groupement des associations de police), le SSP et le Cartel.*

**La résolution est adoptée à l'unanimité par l'AD.**

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

ADP-EPM • AGEEP • FAMCO • FAPCEGM-HEM • SIT • SPG • SPJ • UCESG • UFAC

Case postale 1765 – 1227 Carouge – CCP 12-10549-7 – www.cartel-ge.ch – mars 2014 – Edit. resp. : Bureau du Cartel – info@cartel-ge.ch